



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 8 AOUT 2013**

L'an deux mille treize, le jeudi huit août, le Conseil Municipal de la Commune de RAMBERVILLERS, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents, et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Francine JOB, 1ère Adjointe.

Les membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice, suivant les prescriptions du Code Général des Collectivités Territoriales, 2ème Partie, titre II, chapitre I, Organisation de la Commune.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Abdelkader ADJEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.

PRESENTS : Mme JOB, M. GERARD, Mme HAITE, MM. DUGUE, THOMASSIN, Mmes GASPERMENT, RATTAIRE, M. LAYER, Mme DAVID, MM. PARUS, ADJEL, Mme GIMMILLARO, M. VALIN, Mme SEMPIANA, M. MARQUIS

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. KELLER, Mme LAHALLE, M. CANDAU, Mmes THALLER, BRETON, M. MICHEL

ETAIT EXCUSEE : Mme CHEVRIER-JANES

ETAIENT ABSENTS : MM. HUSSON, CAVERZASIO, Mme VILMAIN-VANEL, M. POIROT, Mmes MÜLLER, MAZZA, LEBLOND

* * * * *

Après avoir ouvert la séance, Madame Francine JOB informe le Conseil Municipal du décès de Monsieur Jean HOUILLON, ancien Conseiller Municipal de 1995 à 2001.

* * * * *

TRANSPORTS SCOLAIRES URBAINS - APPROBATION DU MARCHE (N° 2013/77- DGS)

Madame Francine JOB, Adjointe aux Affaires Scolaires, rappelle au Conseil Municipal que le précédent marché des transports scolaires urbains de la Ville de Rambervillers a été signé en date du 27 Août 2010 pour une durée de 3 ans. Celui-ci étant arrivé à échéance il fallait consulter pour passer un nouveau marché d'une durée de trois ans et qui puisse entrer en vigueur à la rentrée scolaire 2013/2014.

Elle indique que l'avis d'appel à la concurrence a été lancé le 07 Juin 2013 et la date limite de réception des offres a été fixée au 31 Juillet 2013. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie aujourd'hui 08 Août 2013 afin de procéder à l'analyse des offres et à la notation suivant les critères de jugement inscrits dans le règlement de consultation des entreprises.

Au vu des résultats, la Commission a décidé d'attribuer le marché à la Société LAUNOY TOURISME SA, Z.I La Grande Fin Sud, 88700 – RAMBERVILLERS, pour les montants prévus au détail estimatif que Madame JOB présente au Conseil Municipal.

Madame Francine JOB invite le Conseil Municipal à approuver le marché et à autoriser le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant, ceci en raison de la pluriannualité de celui-ci. En effet les délégations de pouvoirs accordées par le Conseil Municipal au Maire en matière de marchés publics se bornent à la gestion d'un budget annuel.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame Francine JOB, Adjointe aux Affaires Scolaires,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu la décision de la Commission d'Appel d'offres réunie le 08 Août 2013,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le marché attribué à la Société LAUNOY Tourisme SA, ZI de la Grande Fin Sud 88700 RAMBERVILLERS pour les montants prévus au détail estimatif annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché correspondant.

* * * * *

Monsieur Edouard PARUS ayant demandé comment étaient révisés les prix, la formule de révision prévue au CCAP de l'appel d'offre est jointe en annexe au présent compte-rendu.

* * * * *

FONCIER - ACQUISITION EMPRISE ANCIENNE VOIE FERREE (N° 2013/78 - DGS)

Madame Francine JOB, Adjointe, rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 25 avril 2013, par laquelle il a décidé l'acquisition des parcelles ZB-4, E-886, E-324, E-325, BP-4, BP-5, BP-6, BP-41, BO-54, AO-6, BN-15, BN-22, AN-318, AN-319, AN-320, BM-36, BM-37 et BD-30 pour une surface totale de 52.390m², au prix de 15.717,00 Euros, vente non soumise à la TVA.

Elle indique que l'étude de Maître SCHORP, chargée du dossier, a d'une part relevé une erreur de contenance pour la parcelle BN n°15 qui est de 6.220 m² et non de 6.280m², et d'autre part que la vente doit être soumise à la TVA puisque ces parcelles sont toujours classées en zone UF (ferroviaire) au POS.

En conséquence la cession concerne la vente des parcelles sus nommées pour 52.330 m² à 0,30 euro/m² soit pour un montant de 15.699 Euros HT.

Madame Francine JOB précise que l'acquisition des parcelles AM 235 et 237 d'une surface de 364 m² à l'euro symbolique reste inchangée.

Madame Francine JOB invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ces modifications de surface et d'assujettissement à la TVA à apporter à l'acquisition décidée lors de sa séance du 25 Avril 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame Francine JOB, Adjointe,
Vu sa délibération n° 2013/40 DGS du 25 Avril 2013,
Vu les observations présentées par l'étude de Maître SCHORP, chargée du dossier de cession
de ces parcelles de terrain,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,
RAPPORTE, sa délibération n° 2013/40 DGS du 25 Avril 2013.

DECIDE d'acquérir les parcelles section ZB-4, E-886, E-324, E-325, BP-4, BP-5, BP-6, BP-41, BO-54, AO-6, BN-15, BN-22, AN-318, AN-319, AN-320, BM-36, BM-37, BD-30 pour une surface totale de 52.330 m2 et pour le prix de 15.699,00 euros hors taxes soit 18.776 € toutes taxes.

DECIDE d'acquérir les parcelles section AM n° 235 et 237 d'une surface totale de 364 m2 pour l'euro symbolique.

DECIDE d'ajourner l'acquisition des parcelles cadastrées AM-230, AM-231, BD-25, BD-26, BD-8, BD-5, BC-60 pour une surface totale de 20.464 m2 et pour le prix de 40.928,00 € hors taxes soit 48.949,89 € TTC.

S'ENGAGE, conformément à l'avis de la SNCF-GID du 22 Mai 2012, à acquérir en l'état la ligne y compris les ouvrages d'art.

DESIGNE Maître Laurent SCHORP, Notaire à 67690 HATTEN pour la rédaction de l'acte de vente.

PRECISE que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte et tous les documents y afférents.

FONCIER - CESSION DE LA PARCELLE BB-20 A BLANCHIFONTAINE (N° 2013/79 - DGS)

Madame Francine JOB, Adjointe, informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 03 juillet 2013, Monsieur Pascal COLIN demande s'il serait possible de lui céder la parcelle cadastrée section BB n° 20 d'une contenance de 8 m², ce terrain étant enclavé dans sa propriété.

Madame Francine JOB indique qu'une estimation a été réalisée le 18 juillet dernier par le service des domaines qui a fixé la valeur vénale de cette parcelle à 40 Euros.

Madame Francine JOB invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette cession.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Madame Francine JOB, Adjointe,
Vu la lettre de Monsieur Pascal COLIN en date du 03 Juillet 2013,
Vu l'estimation du Service des Domaines en date du 18 Juillet 2013,
Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de céder la parcelle cadastrée section BB n° 20 à Monsieur Pascal COLIN, ZI de Blanchifontaine à RAMBERVILLERS.

FIXE le prix de vente de cette parcelle à la somme de 40 Euros.

DESIGNE Maître WEISDORF pour la rédaction de l'acte de vente.

PRECISE que les frais de notaire sont à la charge de Monsieur Pascal COLIN.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte et tous les documents y afférents.

* * * * *

A l'issue de la délibération, Madame Martine GIMMILLARO a déclaré regretter que le Conseil Municipal soit consulté pour une cession à 40 Euros alors qu'il ne l'est pas pour des sommes bien plus importantes.

Il convient de préciser que la cession de biens immobiliers communaux ne figure pas dans la liste des délégations du Conseil Municipal au Maire (Article L.2122-22 du CGCT) alors que l'exercice des droits de préemption y figure (Alinéa 15).

AFFAIRES DIVERSES

- Madame Francine JOB informe ses collègues que, sauf imprévus, les dates des prochaines séances du Conseil Municipal devraient être les suivantes :
 - Jeudi 12 Septembre 2013
 - Jeudi 17 Octobre 2013
 - Jeudi 14 Novembre 2013
 - Jeudi 19 Décembre 2013Ces dates ont été fixées en fonction de certains impératifs d'appels d'offres et des congés scolaires de Toussaint et de Noël.
- Monsieur Jean-Luc GERARD rappelle à ses collègues que les cérémonies des combats de la Chipotte auront lieu le Dimanche 25 Août prochain. Il les invite à assister à cette commémoration.
- Madame Francine JOB donne le calendrier des prochaines manifestations culturelles qui auront lieu au cours du week-end des 6, 7 et 8 Septembre prochain, à savoir :
 - Vendredi 6 à 20 h 30 à la Maison du Peuple : Rencontre des chorales « Chante la Vie », « Harmonie 2C2R », « Les Petites Casseroles »
 - Samedi 7 à 19 heures à la Salle Municipale du Relais Social : Concert Rock
 - Samedi 7 à 20 h 30 dans la cour du Bureau de Police : Théâtre « Les Copains d'Abord »
 - Dimanche 8 de 10 heures à 18 heures sur la Place Emile Drouël : Exposition Talents locaux.
 - Vendredi 6, Samedi 7 et Dimanche 8 : Dîners insolites au Château des Capucins.
- Enfin Monsieur Yvon THOMASSIN informe ses collègues que le Forum des associations sportives aura également lieu le Samedi 7 Septembre prochain à partir de 14 heures au Complexe Sportif Marcel Poinot.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.

Le Secrétaire de Séance,

L'Adjointe au Maire,

Abdelkader ADJEL

Francine JOB